



Commune de TRIORS

Procès-Verbal du conseil municipal du 24 septembre 2024 à 20h30

Dûment convoqué le 19 septembre, le conseil municipal s'est tenu dans la salle des associations, sous la présidence de Pascal HANSBERQUE, Maire.

Présents :

Pascal HANSBERQUE, Maire

Michel BOUY, Anne-Laure COINDRE, Jean-Luc REYNAUD, Sébastien AVIT adjoints

Pascal MINODIER, Nicole BOUY, Sébastien BOUTHERIN, Guy LEYDIER, Sonia CHABERT, Séverine LUYTON, Sébastien XERRI, Jean Marc COINDRE, Jonathan PEYRAUD conseillers municipaux.

Absente excusée : Marie-Ange CHABERT a donné procuration à Nicole BOUY.

Secrétaire de séance : Nicole BOUY

Auxiliaire de séance : Séverine MACHON

Quorum : 8

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal.

1°) Délibérations :

- Tarifs de la Salle polyvalente
- Demande de subvention pour le City-Park auprès du Département

2°) Points sur les travaux des commissions et groupes consultatifs.

3°) Questions diverses :

Compte-rendu du conseil du 24 septembre :

Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal :

Approuvé à l'unanimité

Délibérations :

- Tarifs de la Salle polyvalente :

Les prix de la location de la Salle polyvalente ont été revus, le chèque de caution sera obligatoirement demandé au nom de la personne qui loue la salle.

————> Le conseil approuve à l'unanimité.

- Demande de subvention pour le City-Park auprès du Département : le devis retenu est celui de l'entreprise Laquet, ce projet peut être subventionné jusqu'à 50% par le Département.

————> Le conseil approuve à l'unanimité.

Travaux et commissions :

Travaux : les places des parkings du centre du village ont été peintes.

Projet d'achat pour une guirlande de Noël.

Demande à l'agglo d'un devis pour des prises supplémentaires extérieures.

Le broyage des routes a été réalisé.

Les travaux à l'école ont été finalisés, un chauffe-eau a été installé à la salle des associations.

Un nettoyeur haute pression a été acheté pour l'employé communal.

Le contrat pour l'entretien des clim est en cours ainsi que le projet d'achat d'une échelle pour la salle polyvalente.

Sivos : Le chauffage est bientôt terminé, la mise en fonction est prévu fin septembre, le montant de la subvention n'est pas encore connu. Des blocs de secours sont à changer. Une nouvelle ATSEM a été embauchée. Le bureau du Sivos est installé, définitivement, dans un local des écoles de Châtillon St Jean.

CAS : Préparation de la semaine bleue. Une réunion est prévue en octobre afin d'organiser le repas des aînés, le traiteur retenu est le « Délice des Payres ».

ECOLE : 37 élèves pour cette rentrée. Suite à la demande de Mme GRIVOLAT Bernadette de ne pas reconduire son contrat, un nouvel agent technique a été recruté : Mme BASTANE Hanan.

COMMUNICATION : Le bulletin se finalise et sera publié en 51 exemplaires papier. Le site internet est en cours et devrait être prêt en fin d'année.

URBANISME: Les DP de M. TONI (panneaux photovoltaïques) et Mme ODEYER (reconstitution d'une toiture sur anciennes écuries) ont été acceptées.

M. BESSET a complété son dossier de Permis de Construire au lotissement L'Abel Hermance.

La DP de M. DER PARSEGHIAN pour un changement d'ouverture est en cours.

BUDGET: Recette de la buvette de juillet : 5408,50€; celle d'août 2610,50€ soit un total de 8019€. Dépenses 3362€.

D'où un résultat de 4657€.

Coût du Ciné plein air 1310€ (en attente d'une subvention de 700€).

Chèques cadeaux pour les régisseurs de 300€.

Résultat de la buvette : 3047€. Les bénéfices seront réinvestis via le CAS ou dans des manifestations culturelles à organiser.

Bon chèque cadeau de départ de Mme GRIVOLAT : 80€

SID : L'eau d'irrigation est fermée.

SIEH : Commission appel d'offre pour la pose de panneaux photovoltaïques sur les ombrières.

PCS : le monastère accepte que le poste de commandement de repli soit installé dans son bâtiment annexe si nécessaire.

Questions diverses :

- Déclaration d'intention d'Aliéner une parcelle de la Zone Artisanale : la mairie ne préempte pas.
- Rédaction du Plan Communal de Sauvegarde en cours.
- Un agent recenseur passera en Janvier M. COLEON Florian.
- Procès d'urbanisme : la personne est condamnée à remettre la colline en état dans un délai de 3 mois à compter du jugement, pénalité de 100€ par jour de retard, et à une amende de 1500€.
- Guy soumet l'idée d'échanger les tables mairie-salle des associations : à réfléchir.

Séance levée à 22h50

Prochaine réunion du Conseil : mardi 29 octobre à 20h30.

La secrétaire de séance



Le Maire

